
**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGLIS**

Séance du : 9 avril 2024

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Eyglis, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Anne CHOUVET, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 14, présents : 10 ; votants : 13

Présents : Mesdames et Messieurs Anne CHOUVET, Jean-Marc POULLILIAN, Jean-François PORTET, Etienne HUMBERT, Séverine QUICHOT, Joseph DEVEVEY, Tom VAN DE VELDE, et Agnès SIMOND, Marietta DE WEERT, Anne-Laure DUPASQUIER

Absents : Mickaël CHEBANCE

Procuration : Eric COUDRON (procuration à Anne CHOUVET), Jacques ROUX (procuration à Anne-Laure DUPASQUIER), Vincent PELLETIER (procuration à Tom VAN DE VELDE)

Secrétaire de séance : Jean-Marc POULLILIAN

Objet : Acquisition de matériel de déneigement – Demande de subvention auprès du Département des Hautes-Alpes

La Commune d'Eyglis possède du matériel de déneigement pour l'entretien hivernal de la voirie. Cependant, ce matériel devient vétuste et plus adapté aux nécessités de service et à la réglementation ; il devient donc nécessaire d'acquérir de nouveaux engins afin d'assurer un meilleur service de déneigement auprès de la population.

Madame le Maire indique qu'il a été fait le choix d'acquérir, en remplacement du tracto-pelle, un tracteur équipé pour y fixer la lame de déneigement, avec un godet pour déblayer la neige, un lève-palette pour installer la saleuse sur le véhicule et deux jeux de chaînes à neige adaptées au tracteur, ainsi qu'une saleuse et une remorque porte-engins pour déplacer notamment la fraise à neige.

Le montant des acquisitions s'élève à la somme de 52 680 € HT pour le tracteur et ses équipements, 10 552.00 € HT pour la saleuse, 5 019.00 € HT pour la remorque porte-engins, soit un total de 68 251.00 € HT.

Au titre de l'aide aux communes pour la viabilité hivernale, le Département des Hautes-Alpes peut apporter un financement à ces acquisitions. Madame le Maire propose aux membres du Conseil municipal de solliciter le Département selon le plan de financement suivant :

DEPENSES (HT)		RECETTES	
Tracteur et ses équipements	52 680.00 €	Département (50 %)	34 125.50 €
Saleuse	10 552 €		
Remorque porte-engins	5 019.00 €		
		Commune (50%)	34 125.50 €
TOTAL	68 251.00 €	TOTAL	68 251.00 €
		TVA à la charge de la commune	13 650.20 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

- **Approuve** l'exposé du Maire
- **Autorise** le Maire à déposer une demande d'aide financière auprès du département des Hautes-Alpes au titre de la viabilité hivernale conformément au plan de financement ci-dessus et à signer tous les actes y afférents.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS ET AN SUSDITS.

Le Maire,

Anne CHOUVET

